



26, rue Paul Mamert  
33800 Bordeaux / 0556689891  
[snuepaquitaine@gmail.com](mailto:snuepaquitaine@gmail.com)

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

Bulletin académique N° 60

22 avril 2013

## Le décrochage scolaire

Le ministère met en place un dispositif pour coordonner le travail des acteurs en charge du suivi et de l'accompagnement des décrocheurs scolaires (circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013 parue au bulletin officiel de l'Éducation nationale n°14 du 4 avril). Cette initiative entre dans le cadre de l'objectif affiché par le gouvernement de réduire de moitié, « *avant la fin du quinquennat* », le nombre de jeunes qui quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme classé au niveau IV ou V, soit en moyenne 140 000 jeunes par an.

De notre côté, on tient à signaler que le décrochage est une réalité quotidienne qui se concrétise par l'abandon ou par une poursuite forcée des études, ce qui génère beaucoup de problèmes de comportement et par conséquent la souffrance des collègues. Devant l'ampleur des problèmes, nous attendons des solutions concrètes. En plus, le Bac Pro 3 ans n'arrange pas les choses car une grande partie de nos élèves ont besoin d'un cursus de quatre ans. Même le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, serait favorable à la mise en place d'un parcours en quatre ans pour les élèves en difficultés, scolarisés en bac professionnel...

## Conditions de travail des enseignants

Extrait du rapport du SENAT enregistré à la Présidence du Sénat le 19 juin 2012

FAIT au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication par la mission d'information sur le **métier d'enseignant** :

*« L'épuisement professionnel et les problèmes de santé graves d'une partie des enseignants sont des symptômes d'une crise du travail enseignant... »*

*La souffrance individuelle au travail doit être interprétée plus profondément comme une manifestation d'une déstabilisation structurelle et collective du métier. À côté de situations extrêmes caractérisées et prises en charge par la médecine, il convient d'aborder, sans complaisance et objectivement, ce que Françoise Lantheaume (Université Lyon II) a appelé « la souffrance ordinaire » des enseignants..... »*

*Toutefois, il convient de souligner, bien que cette souffrance soit réelle, que les enseignants mobilisent toute leur énergie pour tenter d'amortir les conséquences des réformes sur la scolarité de leurs élèves, même lorsqu'ils ne les approuvent pas sur le fond. »*

**Une demi-douzaine de collègues, en moyenne, nous sollicitent et nous interpellent chaque semaine au sujet des souffrances qu'ils endurent dans leur métier d'enseignant. Nous mettons tout en œuvre pour les aider (rencontre dans leur établissement, rencontre au local syndical, audience auprès de la DRH, conseils juridiques...). Cela ne peut plus durer et nous agissons pour que l'ensemble des autorités en aient conscience. Nous ne nous détournerons pas de ce chemin.**

## EXAMENS PROFESSIONNALISES RESERVES / CDI

Depuis le 8 mars, les listes des candidats convoqués pour aller soutenir leur dossier RAEP, sont publiées sur PUBLINET (19 disciplines au 18/04).

**Première info** : comme ce résultat est appelé par le Ministère « Résultat d'amissibilité », les Collègues qui ne seront malheureusement pas admis, bénéficieront des 10 points d'admissibilité pour leur barème contractuel.

**Deuxième info** : le Ministère serait revenu sur le calcul de l'ancienneté pour les ex-vacataires. C'est ainsi que les services de vacataires sur 6 heures à l'année ne seraient plus décomptés un an mais deux mois et trois semaines. Ce qui risque de générer un nombre important de nouveaux non éligibles, en particulier en enseignement général !!! Le SNES-FSU académique a d'ailleurs publié sur son site un communiqué de presse à ce sujet, le 18/04 : « *Le problème vient de l'interprétation de la circulaire du 17-12-2012 sur les concours réservés. En février 2013 avant la fin de la clôture des inscriptions aux concours, le rectorat indiquait aux contractuels qu'ils pouvaient bénéficier de ces concours réservés même s'ils avaient été vacataires avant la date du 31 mars 2011. Une année de vacation de 200h étant comptabilisée pour 12 mois. Or aujourd'hui, les services du rectorat ne comptabilisent plus, d'après une note interne du ministère, que deux mois et trois semaines pour une année complète de vacation.* » Une action est entreprise au niveau national pour œuvrer à résoudre cet inquiétant problème qui concerne toutes les académies.

**Troisième info** : tous les Collègues qui recevront une convocation seront donc éligibles de facto. En effet, les non éligibles, après vérification du Ministère, ne recevront pas de convocation, même si leur nom a pu apparaître sur Publinet. Faites-nous donc part de tout problème.

**Quatrième info** : les règles d'affectation des stagiaires, lauréats des concours 2013, sont parues au B.O n°16 du 18 avril 2013 (cf ci-dessous). Il est ainsi indiqué que les stagiaires « Concours réservés » bénéficieront de 950 points pour leur académie d'origine. Ce qui laisse à penser que tous ces stagiaires resteront dans leur académie pour leur année de stage (ce qui est quasiment à l'identique des années précédentes). Par contre, nous ne connaissons pas encore les règles d'affectation à l'issue du stage. Les néo-titulaires de cette année, qui ont été nommés souvent dans de lointaines académies par restriction des capacités d'accueil, sont très inquiets et on les comprend. Nous avons écrit en ce sens à notre national.

**Cinquième info** : les Contractuels éligibles au CDI à la rentrée 2013 n'ont pas de démarches particulières à faire auprès du rectorat ; ce sera automatique après accord du corps d'inspection.

**Note de service stagiaires 2013** : Le lien ci-dessous permet de consulter la note de service qui définit les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de **fonctionnaire stagiaire** des lauréats des concours externes, internes et réservés, des examens professionnalisés réservés de l'enseignement du second degré de la session 2013 ainsi que ceux d'une session antérieure ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année scolaire 2012-2013.

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=71461](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71461)

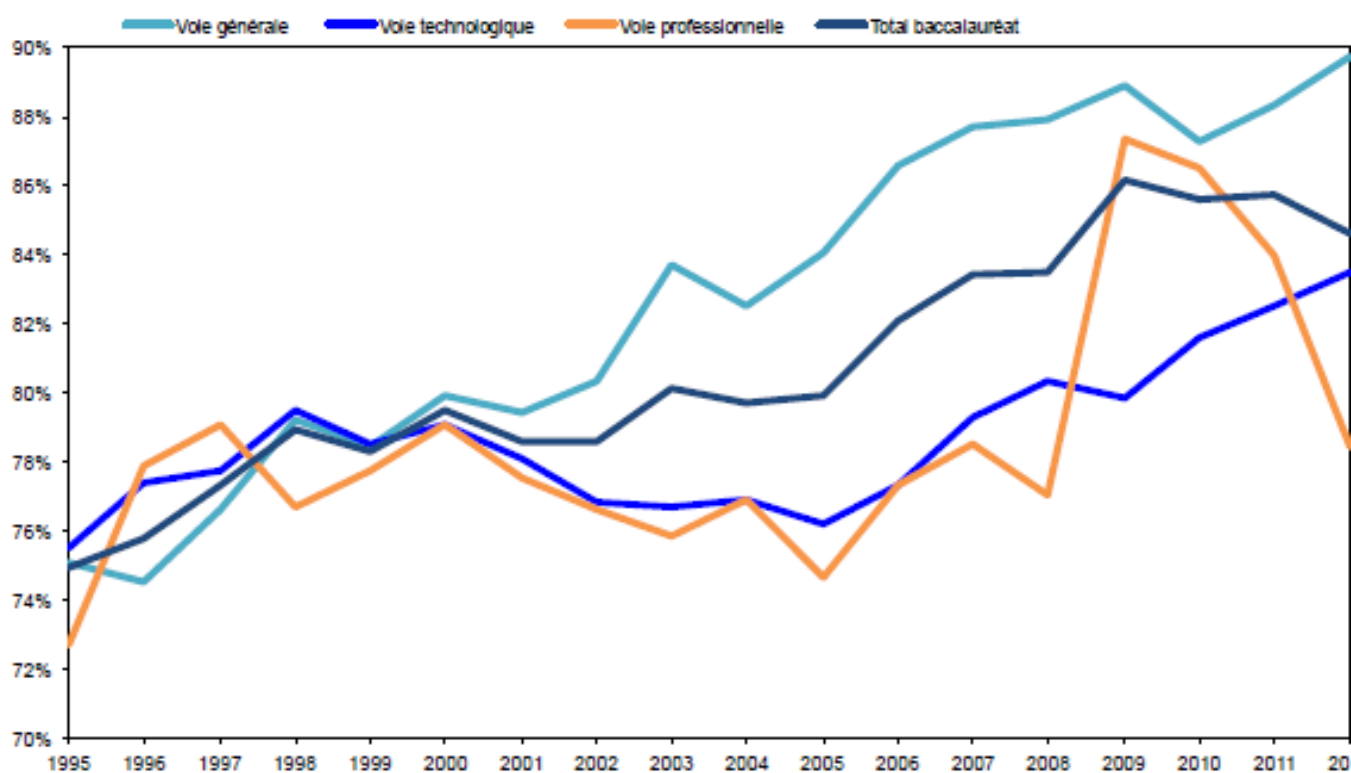
## Présentation des indicateurs de résultats des lycées

Dans une note parue le **27 mars 2013**, le ministère a présenté les indicateurs de résultats du Bac session 2013. Pour les Bac Pro, on note la baisse « remarquable » du taux de réussite suite à la « rénovation de la voie professionnelle »

Avec 721 800 candidats et 609 900 lauréats, le taux de réussite à la session 2012 s'élève à 84,5 %

- 89,6 % dans les séries générales : + 1,3 point
- 83,2 % dans les séries technologiques : + 0,7 point
- **78,4 % dans les séries professionnelles : - 5,6 points**

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du taux de réussite au baccalauréat depuis 1995. Concernant le Bac Pro, cette baisse a commencé à la session de 2010 car l'expérimentation a commencé avant 2009. Arrive après la généralisation du Bac Pro en 3ans et donc une baisse plus importante en 2012.



## Cles et C2i

Un projet de décret portant dérogation à titre temporaire pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministère de l'Éducation nationale à l'obligation de détenir le Cles et C2i a reçu un vote favorable au CTM, mardi 16 avril 2013. La FSU, l'Unsa, la CFDT, FO et SUD ont voté pour, tandis que la CGT s'est abstenue.

Ce projet prévoit que les candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un des concours de recrutement au titre des sessions 2012, 2013 et exceptionnelle puissent être titularisés « *nonobstant l'absence de détention* » de ces certificats mais qu'ils suivent « *dans un délai de trois ans* » à compter de leur titularisation, des actions de formation en vue de la préparation de ces qualifications.

# CIRCULAIRE DE RENTREE 2013 SUR LA REFONDATION : PEUT MIEUX FAIRE...POUR L'ENSEIGNEMENT PRO

(Elle a été publiée au B.O du 10 avril.)

## Des points qui méritent d'être signalés :

➔ **Création de postes/formation** : « Après des années de réduction des emplois, la refondation de l'École consiste d'abord à réinvestir significativement dans les ressources humaines. **Pour cela, il est mis un terme aux suppressions d'emplois : tous les départs définitifs d'enseignants seront remplacés et 60 000 postes seront créés sur la durée du quinquennat.** Ces nouveaux moyens permettront, d'une part, de rétablir une formation initiale pour les enseignants et, d'autre part, de servir la priorité donnée au premier degré. Ils permettront également, dans les collèges, de mettre en place des dispositifs pédagogiques adaptés à l'hétérogénéité des publics accueillis. Enfin, des créations d'emplois d'autres personnels sont prévues, notamment pour mieux accompagner les élèves en situation de handicap et ceux présentant des besoins éducatifs particuliers. S'agissant de la rentrée 2013, ce sont 6 770 équivalents temps plein (ETP) d'enseignement qui seront créés dans les écoles et les établissements scolaires publics. »

➔ **Education artistique** : « Puissant levier d'émancipation et d'intégration sociale, l'éducation artistique et culturelle participe pleinement de la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales. La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque élève, **tout au long de la scolarité**, de l'école primaire au lycée, lui permettra, grâce aux enseignements et aux actions éducatives, de faire l'expérience de pratiques artistiques de plus en plus riches, d'acquérir des repères culturels de plus en plus complexes et de se familiariser avec les œuvres d'art pour devenir un spectateur averti et critique. »

➔ **Rénovation de la voie pro** : « S'agissant du second cycle, **un bilan des réformes engagées en 2009 (lycée professionnel) et 2010 (lycée d'enseignement général et technologique) sera réalisé à la fin de l'année 2013, avant de mettre à l'étude les transformations nécessaires.** Pour le collège comme pour le lycée, l'année scolaire 2013-2014 sera donc une année de transition qui devra être mise à profit pour approfondir l'analyse des difficultés rencontrées et pour amorcer, de façon cohérente et concertée, les évolutions souhaitables. »

➔ **Découverte de la voie pro** : « À partir de la rentrée 2013, outre le parcours d'éducation artistique et culturelle (voir I. 5.), sera progressivement construit le « parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel ». Ce parcours permettra aux élèves, dans une approche d'éducation à l'orientation dynamique et cohérente sur l'ensemble de leur scolarité, d'élaborer progressivement un projet personnel, fondé sur une connaissance du monde économique et professionnel, ainsi que des voies de formation et des métiers. Une circulaire précisera le contenu de ce parcours. **Les classes de troisième préparatoires aux formations professionnelles, dites « Prépa-pro », qui se sont substituées depuis la rentrée 2011 aux troisièmes à module de découverte professionnelle 6 heures, sont conservées.** »

➔ **Des parcours pédagogiques personnalisés** : La circulaire précise que « des parcours pédagogiques personnalisés spécifiques doivent être mis en œuvre afin d'accompagner les jeunes jusqu'à l'obtention d'un diplôme professionnel ». Elle ajoute que « des aménagements dans la scolarité de terminale pourront être envisagés ». « À cet effet, l'accompagnement personnalisé notamment pourra être consacré à préparer à l'enseignement supérieur et les rythmes des périodes de formation en milieu professionnel pourront être aménagés. »

## Les points inquiétants :

➔ **Plate-forme technologique/Régionalisation** : « Chaque académie devra engager une action forte pour **faire mieux connaître et valoriser la voie professionnelle**, en partenariat avec les conseils régionaux. Cette action pourrait notamment se traduire par l'identification, à terme, d'au moins un **campus des métiers et des qualifications par académie, qui donnera lieu à un appel à projet spécifique.** Symboles de la qualité des enseignements et des formations et de la compétitivité économique de la région, les campus des métiers regrouperont sur un lieu unique et autour de lui des acteurs divers, dans un partenariat renforcé de formation : les lycées professionnels ou polyvalents (qui peuvent être des lycées des métiers), des centres de formation d'apprentis, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de formation initiale et continue, des entreprises et des laboratoires de recherche.

➔ **Carte des formations** : « Les travaux sur la carte des formations professionnelles, en anticipation des modifications introduites par le projet de loi sur la refondation de l'École de la République, devront donner lieu à un travail de concertation renforcée et permanente avec les Régions. »

**Espace Mutations :**  
 Guide académique et annexes  
 Brochures et informations importantes  
<http://bordeaux.snuep.com/Mutations.html>

## Mouvement Intra : Dates à retenir

- ◆ La fiche de suivi (sur notre site Rubrique Mutations) est à nous retourner avec la confirmation de la demande de mutation. **JOINDRE À CETTE FICHE SYNDICALE UNE PHOTOCOPIE DE TOUTES LES PAGES DU DOCUMENT DE « CONFIRMATION DE DEMANDE DE MUTATION » AINSI QUE TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR QUE NOUS PUISSIONS SUIVRE VOTRE DOSSIER.**
- ◆ **A compter du 4 mai** : Affichage et consultation des barèmes sur SIAM
- ◆ **Du 10 mai au 15 mai 2013** : Affichage des barèmes - Contestations éventuelles par les personnels.
- ◆ **14 mai 2013** : Groupe de travail sur les dossiers handicap
- ◆ **16/17 mai** : GT barème
- ◆ **18/21 juin** : CAPA affectations.

## Mouvement des contractuels

- ◆ Les dossiers complets (accusés de réception et pièces justificatives) devront être renvoyés le 26 avril au plus tard par la voie hiérarchique. Pour plus d'informations, voir la circulaire académique
- ◆ Fiche syndicale de suivi (<http://bordeaux.snuep.com/Non-Titulaires.html>) à nous retourner, **après la confirmation de la demande**, par mail ([snuepaquitaine@gmail.com](mailto:snuepaquitaine@gmail.com)) ou à l'adresse suivante : SNUEP-FSU 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux.

## Réunion ASH

Suite à la demande des collègues et après la réussite de la réunion de Villeneuve sur Lot, le SNUEP organisera une autre réunion le 25 avril 2013 à l'EREA NICOLAS BREMONTIER à ST PIERRE DU MONT. Ce cycle de réunion se terminera par une rencontre fédérale sur l'ASH mi-mai 2013.





## Hors classe

La CAPA Hors Classe aura lieu le jeudi 6 juin 2013, le contingent réservé par le ministère à l'académie de Bordeaux est de **120**.

Sont « promouvables » toutes et tous les PLP ayant atteint le 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale au 31/12/2012. Il n'y a plus d'acte de candidature. La fiche syndicale est un outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention de vos commissaires paritaires SNUEP-FSU. Ainsi le syndicat vérifie les informations enregistrées par l'administration pour l'acte de gestion considéré. Il fait aussi rectifier les erreurs et/ou les oublis.

Les interventions de vos élu-es permettent la prise en compte des éléments complémentaires, dans le strict respect des règles communes, et de peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable en s'appuyant sur des situations individuelles et faire avancer les demandes d'amélioration pour tous.

**Les avis des Chefs d'établissement et Inspecteurs seront communiqués sur I-Prof vers le 20 mai, soit 15 jours avant la CAPA.**

**Cas particuliers :** d'après la circulaire (HC) et l'annexe 2, les bonifications ci-dessous seront attribuées sur production de justificatifs.

- ◆ La diversité et la richesse du parcours professionnel par le biais des changements de discipline, l'exercice de la bivalence (pour les personnels monovalents), l'exercice en section européenne avec certification complémentaire : 5 points.
- ◆ Les affectations en établissements relevant de l'éducation prioritaire (Réseaux Ambition réussite, ZEP, zone sensible, zone violence), EREA, CURE, IME. Une bonification de 15 points est attribuée aux seuls agents justifiant au 31 août 2013 de cinq années consécutives.

## Ne me parlez plus du CCF

Avec la « rénovation de la voie professionnelle », nous constatons chaque jour les conséquences négatives sur le contenu de nos formations, et en particulier la réduction du temps de travail avec les élèves.

D'abord, c'est une année de formation en moins pour des élèves en difficultés. Ensuite, c'est aussi la réduction du temps d'encadrement des élèves à cause de l'augmentation de la durée des stages dans l'entreprise.

Enfin, la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF) engendre de grandes difficultés dans les établissements de l'enseignement professionnel :

- On ne maîtrise plus la progression pédagogique mais on la subit.
- La charge de travail est énorme.
- Manque de temps pour la formation et l'encadrement des élèves.
- La gestion des élèves absents pose des problèmes.
- Nous ne sommes plus des enseignants mais des évaluateurs.
- Dans certains établissements le CCF est transformé en examen ponctuel.
- Le plaisir d'enseigner et de transmettre les connaissances est étouffé sous l'obligation d'évaluer ce que l'on n'a plus le temps d'enseigner.
- Dégradation des conditions du travail des enseignants

**La généralisation des CCF transforme les diplômes nationaux en diplômes « maison », dont la valeur varie selon l'établissement d'obtention.**